

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19 mouvement

n° 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 136 du 01/03/1908

Date de publication

7 février 1908

Date du numéro

1 mars 1908

TEXTE INTÉGRAL

MM. D'Arloz Petiaux et Cie Commerçants à Djibouti (Plateau du Serpent), sont autorisés à vendre des figurines postales dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 1907.